

Quelle que soit votre situation (y compris l'arrivée par les Urgences)

Carte d'identité
Livret de famille
Carte de séjour

Vous devrez présenter, selon votre situation, les documents suivants :

- Assuré social régime général, régime agricole, régime des artisans et commerçants,...
- Demandeur d'emploi
- Militaire, retraité, étudiants

- Attestation du choix du médecin traitant délivrée par la CPAM
- Carte vitale ou attestation d'ouverture des droits à jour

Anciens combattants
ou victimes de guerres

Carte d'assuré social à
jour et carnet de soins
gratuits

Accident de travail

Feuille d'accident
délivrée par
l'employeur

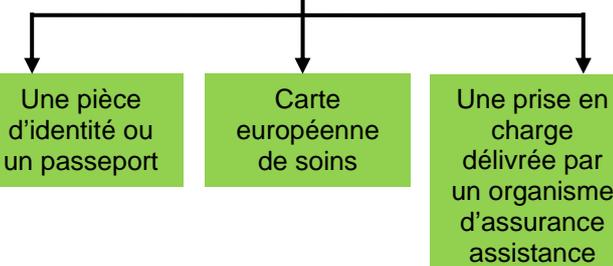
Aide Médicale d'Etat
(AME)

Attestation (papier ou
carte) d'ouverture des
droits

Si vous êtes adhérent d'une mutuelle, d'une complémentaire santé ou de la CMU, veuillez présenter votre carte (attestation ou papier) d'ouverture des droits à jour

Si vous êtes de nationalité étrangère

Pour les membres de la CEE



Pour les ressortissants hors CEE

Une attestation de prise en charge d'un organisme habilité.

Si vous n'êtes affilié à aucun régime d'assurances sociales, le versement d'un acompte vous sera demandé et vous devrez régler la totalité des frais lors de votre admission